

Le CDI : Késako ?

dimanche 15 mars 2009, par [ARBAUD Ludovic](#) (Date de rédaction antérieure : 15 mars 2009).

Le C.D.I. est un lieu calme, accueillant, agréable et confortable. Pour qu'il le reste, respectons les droits et les devoirs de chacun.

Le CDI : Un espace ressources et de formation

Le CDI est un lieu de formation, de travail personnel et de lecture plaisir. Le silence et le respect du travail de l'autre sont demandés. Chacun s'engage à respecter l'autre et le matériel mis à sa disposition.

L'accueil au CDI :

On vient au CDI avec un projet précis : Recherche, Lecture, Utilisation des ordinateurs... Le CDI est un lieu de formation et de travail, au même titre qu'une salle de classe. Par conséquent, on y entre en début d'heure et on en sort à la fin de l'heure. Aucune aller et venue ne sera acceptée, c'est la condition indispensable pour une bonne atmosphère de travail. Les élèves laissent leur affaire à l'entrée, dans les casiers.

Rôle du professeur Documentaliste :

Le professeur documentaliste est là pour former les élèves à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information. Il gère le CDI en élaborant une politique documentaire d'acquisition et de gestion du centre. Il est la personne ressource pour vous aider dans votre recherche, pour vous guider dans votre travail et vous conseiller dans le choix de vos lectures.

Conditions de prêts :

Vous pouvez emprunter 5 documents : livres documentaires, bande dessinée, revue pendant 1 semaine et les romans pour 1 mois renouvelables. Le prêt s'enregistre au bureau du professeur documentaliste. Pour permettre à chacun d'emprunter les documents disponibles le délai du prêt doit être respecté.

Utilisation des ordinateurs :

L'accès aux ordinateurs est réservé au travail. Vous pouvez après accord du professeur documentaliste les utiliser pour le traitement de texte, pour la consultation de cédéroms ou pour des recherches sur internet.